

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2025**  
**PV de RÉUNION**

La séance débute à 19h00, en salle des mariages, à la mairie de Magnét, lieu habituel de convocation.  
Après appel nominal des conseillers, Véronique TRIBOULET, Maire de la commune et présidente de la séance entérine :

Les présents :

M. Jean-Michel Audren, Mme Stéphanie Boutroux, M. Jean-Louis Mercier, Mme Corinne Geneste, M. Fabrice Pothier, Mme Véronique Triboulet, (6 présents à l'ouverture de la séance)

Les excusés, ayant donné pouvoir :

Mme Angélique Dufour à Mme Corinne Geneste, M. Xavier Paris à Mme Véronique Triboulet, M. Philippe Delpierre à M. Jean-Michel Audren, M. Ludovic Baptiste à M. Fabrice Pothier

Les absents excusés sans pouvoirs : Mme Virginie Bernardin, M. Jean-Yves Sirot

En retard :

Le secrétaire de séance : Corinne GENESTE

\*\*\*\*\*

Rappel du cadre juridique : Article L. 2121-17 du CGCT

Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Nombre de conseillers : 12

Nombre de conseillers présents en séance : 6

Le quorum est de 12/2+1, soit 7 présents.

Et constate que le quorum n'est pas atteint.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

La réunion du Conseil municipal du 12 décembre ne peut pas avoir lieu ; les membres du conseil municipal sont conviés en 2<sup>ème</sup> convocation le jeudi 18 décembre 2025, à 19h00, en mairie. La convocation sera envoyée, comme à l'habitude par mail, le samedi 13 décembre 2025.

L'ordre du jour de la séance du 12 décembre est reportée en l'état au 18 décembre sans modification.

Le Conseil municipal pourra valablement délibérer sans condition de quorum.

\*\*\*\*\*

Fin de la réunion à 19h20

Le Maire



Véronique TRIBOULET

Le secrétaire de séance

Corinne GENESTE

